**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

**Band:** 17 (1929)

Heft: 6

**Artikel:** Quelques lettres d'un officier fribourgeois au service de France

Autor: Niquille, Jeanne

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-817346

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Annales Fribourgeoises

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

XVIIme Année No 6 Novembre-Décembre 1929

# QUELQUES LETTRES D'UN OFFICIER FRIBOURGEOIS AU SERVICE DE FRANCE

publiées par Jeanne NIQUILLE.

L'auteur des cinq lettres <sup>1</sup> qui vont suivre, Nicolas d'Uffleger, ne recueillit, au service de France, ni gloire ni richesse. Il était de ces malchanceux auxquels la fortune ne sourit jamais; caractère honnête, intelligence moyenne, il ne réussit dans aucune de ses entreprises et sa vie ne fut qu'une longue suite de déceptions.

Baptisé à Fribourg, le 12 mars 1774 <sup>2</sup>, François-Joseph-Nicolas-Caspar d'Uffleger était le troisième fils de François-Pierre d'Uffleger et de Marie-Madeleine de Techtermann. Il reçut, nous dit un texte <sup>3</sup>, une éducation soignée. Bien que son père ait été capitaine et chevalier de Saint-Louis, Nicolas d'Uffleger — qu'on nommait Colin dans le cercle de famille — ne vint que tard à la vie militaire. Quand il atteignit l'âge où les jeunes Fribourgeois entraient au service étranger, la Révolution régnait à Paris: ce n'était pas le moment, pour un patricien, de s'engager dans les armées françaises. Nicolas d'Uffleger resta donc au pays. En 1795, il fit reconnaître son droit

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A.E.F., Dossier Uffleger.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.E.F., *Reg. bourg.* III f° 17<sup>v</sup>; son baptême n'est pas inscrit dans le registre de la paroisse de St-Nicolas.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A.E.F., Manual no 362, p. 97-98.

à la bourgeoisie privilégiée et fut élu au Conseil des Deux-Cents 1. Son frère aîné, Pierre-Jean-Balthasar 2, était entré dans le clergé séculier; Jean-François-Melchior-Louis 3 s'était lancé dans l'avocatie et dans la vie politique où il fit une brillante carrière. Nicolas d'Uffleger ne réussit qu'à dissiper son patrimoine dans des affaires malheureuses. En 1807, il fallut procéder à l'inventaire de sa fortune: après la liquidation de toutes les dettes, qui se montaient à plus de 49 000 livres, il ne resta à Nicolas d'Uffleger qu'un modeste pécule de 900 livres 4.

Des places d'officiers étaient vacantes dans les régiments suisses de France: Nicolas d'Uffleger s'y présenta en 1809 <sup>5</sup>. Enrôlé dans les armées impériales, il prit part à la campagne de Russie, en qualité de lieutenant. A la bataille de Polotzk, il fut fait prisonnier et conduit à Arkhangel <sup>6</sup>. Sa captivité dura deux ans. Quand il revint en France, Napoléon était à l'île d'Elbe et Louis XVIII régnait aux Tuileries. Comme la plupart des Suisses, Nicolas d'Uffleger n'avait jamais été un fanatique de l'Empereur; il fut heureux de prêter serment à un roi qui représentait la tradition, la légitimité. Durant les Cent-jours, sa fidélité à Louis XVIII ne connut aucune défaillance. Uffleger brûlait de se distinguer au service

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A.E.F., Besalzungsbuch, no 19.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Baptisé à Fribourg, le 5 août 1767 (A.E.F., Reg. bapt. St-Nicolas VIII, f° 366°); élève à Rheinau (Freiburger Geschichts-bl. XXVII, p. 146); nommé chanoine de St-Nicolas, le 15 mai 1789 (A.E.F., Manual, n° 340, p. 221).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Baptisé à Fribourg, le 5 avril 1769. Voir sa biographie dans G. Castella, *Histoire du rélablissement du gouvernement aristocralique dans le canton de Fribourg*, Nouvelles Etrennes Fribourgeoises, 1922, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> A.E.F., Manual, n° 360, p. 601; n° 362, p. 492.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> A.E.F., Manual, no 362, p. 97.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> H. de Schaller, Souvenirs d'un officier fribourgeois 1798-1848, 2<sup>me</sup> éd., Fribourg, 1890, p. 53. — Le même, Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon I<sup>er</sup>, dans A.S.H.F. III, p. 361.

du Roi afin d'obtenir de l'avancement. Encore une fois, les circonstances lui furent défavorables; il fut laissé au dépôt, à Arras, avec d'autres officiers du 4<sup>me</sup> régiment, puis licencié, comme la Diète suisse l'avait ordonné. Nicolas d'Uffleger revint en Suisse, Gros-Jean comme devant. A quarante-et-un ans, il n'était encore que lieutenant; toute sa fortune consistait dans les soldes arriérées que lui devait la France.

En 1816, le brevet d'officier qu'il espérait obtenir ne lui fut pas accordé: Nicolas d'Uffleger n'eut aucun poste dans la nouvelle armée que la Suisse mettait au service de la France<sup>1</sup>. Il en accusa Nicolas de Gady et sa faction. Le coupable, en réalité, était son propre frère, Francois d'Uffleger. Adversaire du service étranger, l'avocat d'Uffleger avait prononcé, le 22 février 1816, au Grand Conseil de Fribourg, un discours contre la capitulation militaire que notre pays s'apprêtait à conclure avec les Bourbons. « Cette capitulation », disait Uffleger, « est la plus grande faute politique que nous puissions commettre ». Le Grand Conseil ne se rangea pas à l'avis d'Uffleger, mais son discours eut un certain retentissement en Suisse et en France. «Pourquoi ménagerions-nous la Suisse et surtout le canton de Fribourg », disait, en 1816, le duc de Richelieu au colonel de Gady. « Nous avons les copies des discours insultants qui se sont tenus dans vos délibérations ». En rapportant au gouvernement de Fribourg ces paroles du ministre français, Gady ajoutait: « Je n'ai plus qu'à prier le Ciel que, dans nos délibérations fribourgeoises, on s'abstienne de tenir des discours inconvenants et insultants. Il est juste que l'on ménage ses intérêts et sa dignité, mais il est bien impolitique de mettre ainsi à découvert des passions, qui, en dernière analyse, ne font que nuire à la patrie ... 2». Elles nuisirent surtout à Nicolas d'Uffleger.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Albert Maag, Geschichte der Schweizertruppen in französischen Diensten während der Restauration und Julirevolution 1816-1830, Biel, 1899, p. 69 et seq.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.E.F., Correspondence diplomatique 1814-1818; Dossier Nicolas de Gady, 18 août 1816.

Il eut beau se démener à Fribourg et à Besançon, tempêter contre la bassesse de Gady, il fut laissé complètement de côté dans l'organisation des troupes capitulées. Bien plus, le préfet de Besançon, inquiet de l'agitation de ce candidat évincé, lui intima l'ordre de quitter la ville 1.

Nicolas d'Uffleger n'eut pas plus de chance après son retour à Fribourg. Il brigua en vain le poste d'inspecteur des ponts et chaussées <sup>2</sup>; en 1828, il perdit son siège au Grand Conseil <sup>3</sup>. Il mourut à Fribourg, le 24 mars 1852, chargé d'années et non d'honneurs <sup>4</sup>.

Et pourtant Nicolas d'Uffleger mérite notre admiration comme tous ceux qui firent la campagne de Russie. Il ne connut, il est vrai, ni le passage de la Bérésina, ni lés affres de la retraite. Mais il a enduré, sans se plaindre, les longues marches, la bataille de Polotzk, les privations, les rudes hivers et la captivité. Dans ses lettres, il ne dit mot de ses souffrances; en vrai soldat, il ne paraît pas se douter de son héroïsme. Quand il parle de la tragique épopée, dont il fut acteur, il dit simplement: « mes voyages », tout comme un touriste qui aurait atteint Moscou en sleeping. Du terrible hiver russe, il n'a gardé aucun mauvais souvenir; au contraire, il est très satisfait de n'y avoir pas souffert des engelures.

« Ceux qui supportèrent les épreuves de 1812 », a dit l'un de nos écrivains militaires, « étaient des hommes à tempérament de fer <sup>5</sup> ». C'étaient surtout des hommes patients et courageux. Ces deux vertus, que possédait Nicolas d'Uffleger, ont fait la réputation de nos troupes suisses au service étranger.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> A.E.F., Correspondance diplomatique 1814-1818, Lettre du comte Auguste Talleyrand au gouvernement de Fribourg, 21 octobre 1816; Manual nº 370, p. 497, 581.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.E.F., Manual, no 382, p. 25, 57.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A.E.F., Procès-verbal du Grand Conseil 1823-1830, p. 243.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Etat-civil de Fribourg, Registre des décès, p. 41, nº 42.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Capitaine de Vallière, Honneur et fidélité, Neuchâtel, Zahn, p. 641.

Metz, le 24 janvier 1815.

Mon cher frère Joson 1,

J'ai eu un plaisir aussi grand que le paquet que je viens de recevoir en apprenant de vos nouvelles qui m'avaient manqué depuis si longtemps. C'est dommage qu'il y ait eu de si surprenantes et si tristes choses parmi cela. J'en ai été frappé comme du tonnerre. Ces pauvres enfants vont avoir bien de la peine à s'accoutumer de n'avoir plus de mère. Mais c'est bien plus encore M. Diesbach 2 que je plains. Il doit éprouver un vide qui sera bien difficile à combler. Il ne faut pas chercher à l'étourdir ni à le distraire de son mal; je sais moi-même quel supplice on éprouve quand on est contrarié en semblable occasion. Le meilleur est de garder ce qu'on sent et de ne pas l'affaiblir mais de tâcher de le sanctifier afin que tant de douleur ne soit pas inutile. Il en est capable, parce qu'il pense très bien et c'est à présent une occasion très importante de diriger son penchant vers le seul vrai bien. Eh! comment,

¹ Son plus jeune frère, Nicolas-Joseph-Ignace-Ambroise d'Uffleger, baptisé à Fribourg, le 10 décembre 1775 (A.E.F., Reg. bapt. St-Nicolas VIII, p. 423); membre du Grand Conseil, dès 1814 (A.E.F., Procès-verbal du Grand Conseil 1814-1822), du Conseil de Police 1816-1819 (A.E.F., Manual, n° 370, p. 310; n° 373, p. 212), conseiller communal, mort à Fribourg en 1842 (Narrateur 1842, n° 88).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Philippe de Diesbach de Belleroche (1775-1851) dont la femme, née Sophie von der Weid, était morte le 11 janvier 1814, laissant cinq enfants (Ghellinck Værnewyck, *La généalogie de la maison de Diesbach*, Gand, 1921, p. 601). La sœur de Sophie von der Weid, Agathe-Françoise-Laurence, avait épousé, le 4 février 1799, François d'Uffleger (A.E.F., *Reg. matrim. St-Nicolas*, 1759-1800, p. 268).

M. Gaudard <sup>1</sup> est aussi mort ? Cela m'afflige beaucoup et, quoique la mort de notre évêque n'ait pas dû m'étonner, j'en suis cependant très fâché et suis bien inquiet sur son successeur, à moins que ce ne soit M. Jenny <sup>2</sup>, qui ne semble cependant pas pouvoir le devenir.

J'aurais bien désiré savoir comment vont les affaires des Jésuites à Fribourg, comme aussi dans le reste de la Suisse. J'ai ressenti un plaisir incroyable quand j'ai eu connaissance de la bulle du rétablissement de cet Ordre si nécessaire 3. J'étais alors en Livonie et, à Riga, j'ai eu le contentement d'y voir une de leur communauté parmi laquelle il se trouvait un Suisse qui avait étudié à Soleure. Quelle sensation cette bulle a-t-elle produite chez nous? Je pense qu'elle a produit une joie universelle. Le Père Goudinot 4 est-il encore à Fribourg? Si cela est, ce sera sûrement lui qui sera recteur; c'est un homme bien précieux, mais il est bien à craindre qu'il ne nous soit enlevé; j'en aurais un bien grand chagrin.

J'ai vu dans les papiers que les Trappistes n'étaient plus aussi bien vus en Suisse et qu'ils n'avaient pas été accueillis comme le roi l'a fait en France et que notre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Après la mort de Mgr Maxime Guisolan, survenue le 8 décembre 1814, le Pape nomma à l'évêché de Lausanne Claude-Joseph Gaudard, de Semsales, professeur au Collège de Fribourg; il mourut peu après son élection, le 7 janvier 1815 (P. MARTIN SCHMITT, Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne-II, Fribourg, 1859, p. 545).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pierre-Tobie Yenni, de Morlon, élu à l'évêché de Lausanne, le 20 mars 1815 (Schmitt, op. cit., p. 546).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bulle Sollicitudo omnium ecclesiarum, du 7 août 1814.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Nicolas Godinot, né à Reims, le 5 février 1761, entra dans la Société des Pères de la Foi, fit partie de la communauté du Collège de Sion et passa plusieurs années, à Fribourg; ce fut lui qui, le 15 octobre 1818, prit possession du Collège de Fribourg au nom de la Compagnie de Jésus. Vice-Provincial en 1821, provincial de 1824 à 1830, il mourut à Fribourg le 26 mai 1841. (Joseph Burnichon, La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle, 1814-1914, Paris, Ies v. p. 305. — G. Castella, Histoire du canton de Fribourg, Fribourg, 1922, p. 494).

magistrature ne leur était pas favorable. Je prends un grand intérêt à tout cela. Je voudrais bien qu'ils réussissent à rétablir leur Valsainte <sup>1</sup>.

Quant à la France, à présent qu'on n'est plus gêné et que les sentiments ne sont plus comprimés, la religion y prend plus que jamais. Les églises sont pleines; hommes aussi bien que femmes assistent aux offices. Jugez le plaisir que j'ai eu quand je vis de si nombreux élèves au Séminaire de Charleville, qui n'est cependant pas épiscopal, et c'est au moins le troisième, cependant, dans le même diocèse et c'était un bataillon tout entier. Vous avez bien raison d'être réconcilié avec la France. Je puis bien dire que j'avais grand tort dans le jugement que j'en avais porté jusqu'à présent que je la vois par moi-même. Rien n'est si éloigné de la fatuité et de la frivolité que je lui attribuais. Je n'ai jamais vu tant de simplicité, de bonne foi et si peu de prétention et de débordement. Je suis porté à croire que les Français sont à présent bien meilleurs qu'ils n'ont jamais été. Le malheur et l'expérience les ont rendus sages.

Je n'ai pas le temps de vous raconter notre conquête manquée de Russie. Cela me mènerait trop loin aujourd'hui.

Notre régiment part pour Soissons demain matin, où le troisième se rend aussi; il doit passer ici le dernier de ce mois. Le second est parti pour Paris. Nous nous attendons à une revue générale de tous les quatre régiments aux environs de Paris ainsi qu'à une organisation nouvelle. Mais je pense que vous savez déjà tout cela.

Je vous suis bien reconnaissant pour tous les débour-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En 1811, Napoléon avait exigé du Grand Conseil de Fribourg la suppression de la Valsainte, qui abritait les Trappistes depuis 1791. Le décret de suppression fut révoqué, en 1814, et les Trappistes rentrèrent à la Valsainte, le 8 septembre. Ils quittèrent le canton de Fribourg le 23 octobre 1815, rappelés par l'abbé de Lestrange. D. A. Courtray, *Histoire de la Valsainte*, Fribourg, 1914, p. 384, 414-415.

sés que vous avez déjà faits pour moi. Mon intention n'est cependant pas que ce soit autre chose que des avances. Non seulement il me sera facile de m'acquitter, mais ce sera pour moi un grand plaisir, outre qu'il me restera encore un joli argent de surplus. Nos comptes sont déjà ordonnancés et signés et envoyés au Ministre, mais je n'ai encore recu que sept mois et vingt-trois jours de demisolde; il m'en reste encore près de dix-huit à tirer. Cependant, contre mon attente, j'ai été obligé de me mettre en grande tenue et de faire le service. Il faut rendre justice à notre colonel qui a fait son possible pour nous épargner cette dépense, mais il a été obligé d'y passer. Si nous n'avions pas été obligés de partir d'ici, on ne nous aurait pas pressés pour le payement, mais on ne peut quitter une ville et y laisser des dettes. Pour ma part, elles se montent à quatre cent trente quatre francs (434 francs) que M. l'abbé Dudot, aumônier à l'hôpital de St-Nicolas, veut bien se charger de remettre de ma part. J'ai eu bien du bonheur d'avoir fait sa connaissance. Sans lui, j'aurais été bien embarrassé et mal à mon aise, mais c'est un fond placé qui me rend plus d'intérêt que le fond. Quant au courant, je fais encore du bénéfice. Le loyer et ma pension n'ont monté pour le dernier mois qu'à cinquante six francs. c'est quarante d'épargnés. Je ne pourrais pas vivre ainsi en Suisse.

Je suis bien honteux de n'avoir pas encore écrit à l'oncle l'avoyer ini pour la nouvelle année, ni pour sa fête, mais on m'excusera quand on saura quels embarras l'on éprouve quand on est nouvel arrivé. J'ai été deux jours à l'auberge, trois jours par billet de logement, trois semaines dans une glacière, enfin ici dans le logement qu'il faut encore quitter. J'ai déjà eu trois fois la semaine.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> François-Antoine-Nicolas de Techtermann, avoyer de Fribourg 1794, 1796, 1804, 1806, 1808, 1810, 1812, 1814, mort en 1819. La mère de Nicolas d'Uffleger, Marie-Madeleine de Techtermann, était la sœur de l'avoyer. (A.E.F., Généalogies Techtermann et Uffleger, par A. d'Amman.)

J'ai monté la garde, etc., et la moitié du temps je la perds à me chauffer et à attiser mon feu. Je puis assurer que, pendant deux hivers que j'ai été en Russie, j'ai été bien loin d'avoir aussi froid que je l'ai eu ici et, tourmenté d'engelures, je regrette la Russie où je n'ai pas su ce que c'était. Quand je serai arrivé à Soissons et que je serai tranquillisé, je vous en dirai des choses fort intéressantes. Je me félicite beaucoup d'y avoir été et si j'avais vingtcinq ans, peut-être que j'y serais resté.

La lettre est déjà pleine que je n'ai pas dit tout ce que j'aurais voulu dire; je me dédommagerai à la première occasion. Je finis en vous priant de ne pas me laisser dans la peine. Si vous faites quelques efforts, c'est à présent pour longtemps et tout me fait espérer que je pourrai bientôt vous satisfaire.

Adieu, cher frère, bien des amitiés à François<sup>1</sup>, à M. Diesbach, à la petite Nanette<sup>2</sup>, à Louis<sup>3</sup>, s'il est sage, et à toutes mes petites nièces<sup>4</sup>, ainsi qu'aux enfants de la maison. Mes respects à mes oncles<sup>5</sup>; à qui j'ai tant tardé d'écrire que je n'ose plus le faire. Adieu.

Votre frère affectionné.

COLIN UFFLEGER.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Son frère François, cité plus haut.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sa nièce, Marie-Anne-Madeleine d'Uffleger, fille de François, née à Fribourg, le 18 septembre 1803 (A.E.F., *Reg. bapt. St-Nicol.*, 1798-1820, p. 338).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Son neveu, François-Louis-Pierre-Joseph d'Uffleger, fils de François, né à Fribourg le 22 avril 1800 (*ibidem*, p. 259).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les plus jeunes filles de François d'Uffleger: Marie-Madeleine-Marguerite, née le 20 juillet 1805 (*ibidem*, p. 371); Julie-Marie, baptisée le 29 juin 1807 (*ibidem*, p. 404); Hélène-Monique-Othilie, baptisée le 12 juillet 1809 (*ibidem*, p. 435); Françoise-Séraphique-Appolonie, baptisée le 7 octobre 1811 (*ibidem*, p. 475).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ses oncles Techtermann, les frères de sa mère; car, son seul oncle paternel, Jean-Antoine d'Uffleger, était mort en 1777 (A.E.F., Généalogie Uffleger, par A. d'Amman).

### Mon cher frère,

Nous quittons Soissons et partons pour Arras où le 3<sup>me</sup> arrivera mardi, avant nous, qui les suivons à trois jours d'intervalle. Je ne sais si nous y gagnerons. La ville ici est mal bâtie, les logements assez chétifs, mais nous y sommes très bien accueillis et les habitants s'empressent à nous plaire en tout. Si Arras était ce qu'il a été, avant 20 ans, nous y serions fort bien; mais Jean Lebon 1 y a fait de terribles dégats. Au reste, il n'y a plus de vin. Depuis St-Quentin, on n'en cultive plus. Et il serait difficile que le pays soit aussi beau qu'il est ici. C'est le paysage le plus gracieux du monde.

Avant d'aller plus loin, il faut bien, pendant que j'y pense, vous envoyer une production de la Russie, que je me féliciterais beaucoup d'introduire en ma patrie. C'est tout ce qui me reste de quelques douzaines de graines d'un très bel arbre qui s'appelle en Russie lisvenitza <sup>2</sup> et qui m'a singulièrement réjoui la vue pendant environ 400 verstes. Il croît en assez grande quantité entre l'Onéga et la Dvina, depuis Vologda et Kargopol jusqu'à Archangel. C'est l'arbre dont on se sert pour les constructions marines. Il a beaucoup de rapports avec le mélèze et le dictionnaire le traduit ainsi de Lerchenbaum, comme ils l'appellent en allemand. Cependant, sans observer combien l'allemand est vague en général, cet arbre m'en a paru très distinct, quoique de la même espèce. Le mélèze a l'écorce assez unie, l'aspect très hérissé, à peu près comme

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Joseph Lebon, le conventionnel, qui établit le régime de la Terreur à Arras, cf. Robin, *Dictionnaire historique et biogra*phique de la Révolution et de l'Empire 1789-1815, Paris 1898-1899 II.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La *listvennitza* est une variété du mélèze, le *pinus larix*, très répandu en Russie; beaucoup plus élancée que notre mélèze valaisan, la *listvennitza* a des aiguilles très fines, d'une couleur vert-de-gris, qui jaunissent et tombent en automne.

le genièvre et la couleur très grise comme cet arbuste. Le lisvenitza, au contraire, a l'écorce du pin, la verdure plus rapprochante du fovard, quoique du plus beau vertde-gris possible, et beaucoup moins claire que le mélèze; il est aussi beaucoup moins hérissé. Ouant aux petites pives du lisvenilza, vous pourrez les comparer avec celles du mélèze qui me semblent beaucoup plus grandes, pointues au lieu d'être rondes; et la queue me semble placée tout différemment de l'arbre russe, qui les a placées comme le châtaignier. Au reste, il quitte son feuillage, qui jaunit comme les autres arbres, quoique ce soit un arbre résineux. Je suis curieux de savoir votre avis là-dessus. Je regrette bien de n'en pas avoir davantage et d'avoir perdu aussi quelques pives d'un beau sapin que je n'ai vu que dans les jardins en Livonie et dont les fruits sont suspendus à des petits brins si menus et si souples qu'ils semblent des longues ficelles et produit un effet approchant du saule de Babylone. Ainsi vous voyez que tout n'est pas perdu de mon expédition de Russie.

Pour dire ma façon de penser, j'avoue que cette campagne a eu l'issue la moins vraisemblable. L'armée la plus nombreuse et la plus belle, contre laquelle la force ne pouvait rien et contre laquelle toute résistance était presque impossible, a été dissipée, anéantie comme on y pensait le moins. Il y a dans cela quelque chose qui n'est pas naturel. Je vois tant de monde stupéfait, émerveillé et sans pouvoir encore le comprendre, surtout des militaires qui ne voient que manœuvres et bataillons. Mais ils ne connaissent pas Dieu. Parce que, quand il a maudit, rien ne peut prospérer, quelque confiance qu'on puisse encore avoir dans ses forces. Depuis l'excommunication, l'empereur a toujours échoué, parce qu'il couvait dans son cœur des desseins impies et des attentats terribles contre l'Eglise. Mais Dieu ne fait que souffler et sa colère a dissipé ses ennemis comme la poussière. On avait beau s'enorgueillir de ce que les Russes n'osaient pas nous attendre et

quand, après la bataille de Mosaisk 1, où la Russie semblait avoir reçu le coup de mort, l'orgueil fût monté à son comble et qu'aucune force humaine ne semblait pouvoir y mettre de frein, c'est alors que Dieu fit voir qu'il n'avait besoin de personne. Les subsistances brûlèrent avec Moscou; la famine et les maladies commencèrent leurs ravages et nos audacieux devinrent des fuvards. Mais ces fuyards étaient encore si redoutables que les Russes n'osaient pas même les attaquer dans la retraite. Trois armées, chacune de deux fois plus forte, ne furent pas en état de leur fermer le passage de la Bérésine; une seule division, qui ne valait pas un petit régiment, a suffi pour balayer le chemin et frayer le passage. Mais le froid finit par achever ce que la faim et la maladie n'avaient pu faire. On se couchait par vingtaine les uns sur les autres pour se réchauffer et, le matin, l'on se trouvait mêlé avec le quart de morts.

Je ne dirai rien de l'aspect ridicule et bizarre qu'offrait l'armée française en pelisses courtes de femmes, couleur de rose ou bleu de ciel, etc.; et ces masques cependant qui marchaient sans armes, pour la plupart, comme des moutons, en imposaient encore à l'armée russe qui suivait toujours à une respectueuse distance sans rien oser entreprendre, tant la magie et la terreur du nom sont encore efficaces. Mais l'armée française a été dévorée par sa propre corruption. C'est la clef de l'énigme. J'ai été à portée de m'en convaincre. Ce que j'ai observé est du plus grand prix. Pour beaucoup, je ne voudrais pas n'avoir pas été témoin de tant de choses. J'ai appris ce que jamais je n'aurais plus l'occasion d'apprendre. Pour peu qu'on suive le bon sens, n'était-ce pas assez d'avoir transporté, comme par magie, à de si grandes distances, des troupes qui avaient marché des mille lieues? N'était-ce pas assez

¹ C'est la bataille de la Moskova, du 7 septembre 1812. La petite ville de Mojaïsk se trouve au confluent de la Moskova et de la Mojaïka.

d'avoir pris toute la Pologne sans coup férir? N'était-ec pas indispensable, avant d'aller plus loin, d'avoir là le pied ferme, d'y proclamer un régime, qui inspirait l'enthousiasme à une nation qu'on venait délivrer? Ne fallait-il pas se fortifier sur la si belle ligne de la Dwina et du Dniester? Polotsk, Smolensk, Minsk, Mohilew, Kiew n'étaientils pas d'assez beaux points de défense? Quatre cent mille Polonais de nouvelle levée, tous du plus grand dévouement pour le rétablissement de l'ancienne Pologne, et qui réparaient avec tant d'avantage le vide que pouvaient laisser l'Autriche et la Prusse, auxquelles on ne se fiait pas, devaient-ils être ainsi négligés ? C'était-là ce que prescrivait la raison, mais on avait fait divorce avec elle. On aurait érigé des magasins, fait des préparatifs pour la campagne suivante. Jamais les Russes n'auraient même songé de nous inquiéter en Pologne, elle qui aurait fait même les plus grands sacrifices pour n'être pas attaquée chez elle. On aurait alors négocié au lieu de se battre mal à propos et sans aucune utilité; les Russes faisaient toutes les avances, étaient disposés à tout. Mais plus on offrait, plus on enchérissait. Et, pour avoir voulu trop se presser et tout faire à la fois, l'on a fait, en 1813, la campagne sur l'Elbe au lieu qu'on l'aurait faite alors au Volga, si l'on avait été plus modéré et plus prudent. Je vous conterai quelques détails une autre fois et, si cela ne me mène pas trop loin, je vous dirai quelque chose de mes voyages.

J'ai oublié, la dernière fois, de vous demander des nouvelles de notre pauvre chanoine dont je m'étais bien

¹ Son frère aîné, Pierre-Jean-Balthasar, chanoine de St-Nicolas 1789-1792, de Notre-Dame 1794. Atteint de faiblesse ou d'aliénation mentale, il quitta sa stalle pour aller s'engager au service de l'Empereur. Mis en sûreté par sa famille, l'abbé d'Uffleger s'échappa à plusieurs reprises, fit plusieurs promesses de mariages, etc. En 1830, sa famille le confia à l'abbaye de Dissentis, où il mourut en 1837. (A.E.F., *Manual*, n° 345, p. 674; n° 352, p. 5; n° 360, p. 465, 601; n° 362, p. 296, 322, 349-350, 527, 542-43; 601; n° 364, p. 339; n° 382, p. 371; 1830, p. 106; 1837, p. 5 et 106.)

proposé cependant de m'informer. Il y a longtemps que je désire de savoir ce qu'il fait et surtout quels sont ses sentiments. A-t-il toujours la tête aussi faible ? Que Dieu ait pitié de lui.

Madame Galley 1 m'a écrit ce mois de décembre pour avoir des nouvelles de son frère et de son fils. J'ai parlé à tous les officiers de chez nous qui reviennent de Russie et ils ne m'ont rien su dire de plus que j'en savais moi-même. Ainsi faut-il encore attendre jusqu'à la fin de l'année, avant laquelle on ne peut se flatter de rien, parce que nombre de prisonniers ont profité de la faculté qui leur était accordée de passer leurs quartiers d'hiver en Allemagne. De plus, on ne peut pas espérer que tant de malades, qui ont été forcés de rester dans les hôpitaux de Russie, de Pologne et d'Allemagne, puissent rejoindre de sitôt; il pourrait se trouver du nombre, ou l'on pourrait au moins trouver quelqu'un qui en saurait donner des nouvelles. Quant à son frère, l'enseigne au 2me régiment, c'est autre chose malheureusement! M. Bäriswyll est mort à Chernigow; je le sais d'un de nos capitaines, à côté duquel il est mort à l'hôpital. Comme je ne me soucie pas de donner immédiatement de si tristes nouvelles, vous m'obligeriez beaucoup de vouloir bien vous charger de lui en donner connaissance. Elle peut compter là-dessus; cela n'est que trop vrai, elle ne le reverra plus. Dieu veuille qu'elle soit plus heureuse du côté de son fils. Je le souhaite.

Présentez mes respects surtout à l'oncle de Morat et à M. de Diesbach. Bien des choses à François et à M. le Chanoine Helfer <sup>2</sup>, ainsi qu'à Colin Aman <sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Marie Bæriswyl, épouse de Pierre Galley, de Fribourg. Son fils Bruno, né le 10 avril 1793, entré au service en 1811, avait été fait prisonnier de guerre le 30 septembre 1812. (A.E.F., Fiches de militaires suisses disparus ou morts au service de France.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nicolas-François-Fortuné Helfer (1770-1841), élu chanoine de St-Nicolas en 1793. (Dellion, Dictionnaire historique et statistique des paroisses du canton de Fribourg, VI, Fribourg, 1888, p. 350.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Probablement François-Nicolas-Aloys-Jean d'Amman, né

Adieu, cher Joson, je suis avec beaucoup d'attachement votre frère.

J.-N. Caspar Uffleger.

Arras, le 18 mars 1815.

Mon cher frère Joseph,

Je pense bien que vous attendez de mes nouvelles dans les conjonctures où nous nous trouvons <sup>1</sup>. De mon côté, c'est bien cordialement que je vous félicite d'être à l'abri des troubles et de la fermentation qui règnent ici depuis dix jours. C'est un beau bouquet de fête pour le jour de votre patron que la tranquillité dont vous jouissez, à la vue de l'orage auquel nous sommes exposés; Dieu veuille vous y conserver. Vous êtes à portée d'être mieux instruit que nous des événements de Lyon et de Grenoble <sup>2</sup> qui ne nous seront connus ici qu'assez tard. On ne sait rien ici du général Marchand et de son corps, qui ont probablement contribué aux succès de Bonaparte par leur défection.

Mais nous sommes ici au véritable foyer du volcan qui a menacé d'engloutir la France; peut-être n'aurez-vous pas encore appris les détails de ces infernales manœuvres 3.

en 1781, qui devint membre du Grand Conseil en 1818. (A.E.F., Généalogie Amman, par Daguet.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, le 26 février, était arrivé à Golfe-Juan le 1<sup>er</sup> mars et approchait alors de Paris, où il arriva le 20.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A Grenoble, le général Marchand était décidé à arrêter Napoléon et à exterminer sa petite armée. L'empereur s'avança, sans armes, vers le 5<sup>me</sup> régiment de ligne: « Soldats du 5<sup>me</sup>, criatil, reconnaissez-moi. S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son empereur, il peut le faire. Je viens m'offrir à vos coups. » Les soldats l'acclamèrent. A Lyon, le 10 mars, la garnison passa sous les drapeaux de Napoléon, en criant: Vive l'empereur. Cf. Henri Houssaye, 1815. La Première Restauration. Le retour de l'île d'Elbe. Les Cent-Jours, Paris, 1894, p. 240 et seq.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La conspiration militaire du Nord, combinée par Fouché et exécutée par les généraux Drouet, Lefebvre-Desnouettes, Lallemand, etc. Cf. Houssaye, op. cit., p. 282 et seq.

Nous étions à peine arrivés quand cela a commencé de ce côté; mais l'aventurier avait déjà pris terre que nous étions encore en route. Le grand coup devait se porter à Paris et c'est de notre division militaire qu'il devait partir. Le général Lefevre Desnouettes 1, colonel des chasseurs de la garde, que nous avions rencontré quelques jours avant à Cambrai, devait, d'intelligence avec le général Drouet (comte d'Erlon) 2 qui dirigeait l'entreprise, rassembler une vingtaine de mille hommes sous Paris pour soutenir le parti qui avait succombé l'année dernière mais qui menaçait encore en exhalant sa colère dans les diatribes du Censeur et du Nain jaune 3. Mais la fidélité et la fermeté du général d'Aboville 4 qui commandait le grand

¹ Charles Lefebvre-Desnouettes (1773-1822), général et comte de l'Empire, avait continué à servir sous la Première Restauration. Sa participation à la conspiration militaire du Nord lui valut d'être créé pair de France, pendant les Cent-Jours. Au retour des Bourbons, il fut condamné à mort par contumace et il alla se réfugier en Amérique. Cf. Robin, Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, Paris 1898ï II, p. 380.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jean-Baptiste Drouet, comte d'Erlon (1765-1844), s'était distingué dans toutes les campagnes de l'Empire. Louis XVIII lui avait donné un commandement dans la 16<sup>me</sup> division militaire et l'avait créé chevalier de Saint Louis. Cf. Robin, op. cil., I, p. 664.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Censeur et Le Nain jaune étaient les organes de l'opposition aux Bourbons. Le Censeur, rédigé par Comte et Dunoyer, était le journal du parti libéral; il attaquait avec âpreté tous les actes arbitraires du gouvernement. Bien qu'adversaire déclaré de la politique des Bourbons, Comte n'était pas partisan du rétablissement de Napoléon; le 15 mars 1815, il fit paraître une brochure intitulée: « De l'impossibilité d'établir un gouvernement constitutionnel sous un chef militaire et particulièrement sous Napoléon ». Le Nain jaune était rédigé par des Bonapartistes. Ses rédacteurs avaient pris pour épigraphe: Le roi et la charte, et ils évitaient avec soin toute attaque directe contre Louis XVIII; leurs cibles étaient les ministres, les royalistes, les émigrés, les cléricaux. (Houssaye, op. cit., p. 67-68, 269).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Augustin-Marie d'Aboville (1776-1843) avait fait les campagnes de l'Empire et avait été promu général de brigade à Wagram. Il avait adhéré à la Restauration et il ne voulut point conspirer

dépôt d'artillerie de la Fère, déjoua l'audacieuse perfidie du colonel-général qui était venu à la tête de son régiment pour s'emparer de la nombreuse artillerie que renferme cet arsenal. Au lieu de livrer les pièces à sa réquisition, le général d'Aboville les fit pointer contre ceux qui auraient osé venir les prendre et les chasseurs de la garde tournèrent bride vers Compiègne en criant : « Vive l'empereur ». Ils voulaient y débaucher les chasseurs de Berry à cheval, mais le colonel Talhouet 1 se comporta comme d'Aboville, fit sonner le boute-selle, mettre son régiment sous les armes et déclara qu'il voulait faire son devoir. Alors, le général-major de Lions 2, des chasseurs de la garde, exigea conjointement avec quelques officiers que le Colonel Général s'expliquât sur son dessein, qu'il n'avait pas encore fait connaître, et, poussé à bout par son état-major, il parla de conduire le régiment à Lyon. Les officiers s'y refusèrent et il ne resta au Colonel-Général qu'à prendre la fuite, suivi seulement de son adjudant-major Brice. Pendant ce temps-là, nos grenadiers de la garde à cheval quittaient aussi Arras pour grossir le corps destiné à la Révolution, C'était le général Drouet qui donnait tous ces ordres à l'insu du gouvernement. Mais le coup a manqué. Drouet a été arrêté à Lille; les deux généraux Lallemand, frères, l'ont été pareillement à la Ferté-Milon, avec trois autres, mais Desnouettes a pu se sauver<sup>3</sup>. Vous pouvez vous repré-

avec ses anciens compagnons d'armes Lefebvre et Lallemand, Cf. Robin, op. cit., I, p. 5-6.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le colonel Talhouet, qui commandait, à Compiègne, le 7<sup>me</sup> de chasseurs, n'usa pas de la tactique d'Aboville. Averti de l'approche des conspirateurs, il jugea plus prudent de ne pas mettre ses soldats en contact avec la troupe révoltée et il emmena son régiment à Senlis. (Houssaye, op. cit., p. 286.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A Compiègne, quelques officiers commencèrent à réfléchir sur leur équipée: en leur nom, le général Lion demanda à Lefebvre-Desnouettes des explications sur le mouvement de leurs troupes dont ils ignoraient — dirent-ils — le but. (Houssaye, op. cit., p. 287.)

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il trouva asile chez le général Rigau, à Châlons (Houssaye, op. cit., p. 288.)

senter quelle agitation, quel trouble ces nouvelles causèrent dans les contrées où ces événements se passèrent. Tout était dans la consternation, le commerce suspendu et la crainte du ressentiment du petit homme faisait dire toute autre chose que le cœur ne sentait. Des émissaires avaient l'effronterie de sonder notre gouverneur par des propos et des exclamations qui leur valurent aussitôt le cachot.

Il me semble que le général de l'Île d'Elbe doit être bien embarrassé depuis qu'il a pu apprendre le mauvais succès du coup de main sur lequel il comptait le plus, et il doit être dans une grande perplexité depuis qu'il se voit frustré du secours qu'il attendait de ses plus dévoués favoris. Vous me saurez dire ce qui s'est passé au Midi, où il en reste plus au Lieutenant Général de l'Empire, au nom du roi de Rome, qu'à réparer, par la voie des armes et quelque grand succès, l'effet manqué de ses intrigues. C'est le seul moyen de rétablir ses affaires. Mais je crois que, tous les jours, sa troupe diminue et se trouve toujours plus exposée elle-même à la désertion, qu'elle aurait besoin d'établir dans les troupes royales pour se renforcer 1. Il ne faudrait pour cela qu'un avantage un peu brillant à la première rencontre, dont Dieu veuille nous préserver. Cela déciderait les partisans encore irrésolus et la crainte entraînerait les faibles et comprimerait les bons.

Cela vient bien mal à propos pour nous et dérange bien nos affaires. Notre organisation se trouve différée et, ce qu'il y a de plus fâcheux, nos payements vont être bien retardés. Ils étaient déjà ordonnancés depuis le mois de janvier et de février, nos reçus déjà signés à triple expédition et treize cents francs qu'il me reste à toucher ne sont pas pour moi une petite chose. Il faut avoir patience et se confier à la Providence, sous l'invocation du Patriar-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le 18 mars, quand Nicolas d'Uffleger écrivait cette lettre, Napoléon n'était plus qu'à deux journées de Paris; à chaque étape, sa troupe, loin de diminuer, grossissait des régiments envoyés contre lui.

che Séraphique, mon bienheureux patron, dont je n'ai jamais cessé de ressentir la puissante protection.

Notre premier bataillon est parti pour Paris, mais pour le renforcer jusqu'à un certain point et faire qu'il soit présentable, il a presque fallu faire sauter les deux autres, de manière que plusieurs compagnies ont été fondues dans les autres, et les officiers sont restés sans soldats puisque quinze officiers, outre l'état-major, sont suffisants pour commander cette troupe. Tous les autres sont à la suite jusqu'à ce qu'il arrive des recrues. J'ai l'honneur d'être du nombre et, comme la plupart, me voici bien malgré moi réduit à rester à Arras, au dépôt.

Il passe tous les jours des troupes. Outre nos deux régiments, le 43<sup>me</sup> de ligne et le 19<sup>me</sup> de dragons sont aussi partis. Les grenadiers à cheval de la garde reviennent demain. On n'ose pas les employer parce qu'on ne s'y fie pas. Voilà pour notre garnison. Quant aux autres troupes, il a passé le régiment des chasseurs du roi à cheval, le 3<sup>me</sup> de chasseurs à cheval, le 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> de lanciers, le 50<sup>me</sup> de ligne, le 86<sup>me</sup> de ligne, le 18<sup>me</sup> légère, un parc d'artillerie de Douai et, pendant trois jours, des détachements du 6<sup>me</sup> d'artillerie et nous n'en avons pas encore vu la fin. On les croit destinés pour le camp de Péronne.

Les fonds publics sont remontés depuis 850 à 960, jusqu'à 975. C'est une bonne marque. Si les projets du général Drouet n'avaient pas manqué, le cours ne serait pas si haut. Ce misérable a réussi, dit-on, à s'échapper de Lille où il était repéré. Quant au maréchal Soult 1, il n'a été que remplacé et non disgracié. C'est reconnu qu'il était absolument étranger aux mouvements de troupes dirigées par Drouet. Mais, au premier moment, cela pouvait inspirer du soupçon et la prudence exigeait son remplacement.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le maréchal Soult était ministre de la guerre; dans certains milieux on le crut responsable de la défection des régiments de Grenoble et de Lyon. Le 11mars, il remit sa démission au roi, qui l'accepta (Houssaye, op. cit., p. 289-290.)

La stérilité du *Moniteur* <sup>1</sup> et les événements de Chalons, de Mâcon et de Dijon inspirent beaucoup de crainte et les impériaux prennent confiance.

Je regrette extrêmement de me trouver hors d'état de me signaler dans ces importantes circonstances et surtout pour une si juste cause. Les uns se sont offerts à la disposition du Ministre de la guerre, ceux du 4<sup>me</sup> Suisse à la suite ont demandé d'être admis à l'honneur de servir dans la garde du roi comme volontaires, qui sont tous officiers, sous le commandement de l'admiral Missiessi<sup>2</sup>. Mais si ma solde devait être interrompue par un congé du colonel, pour servir hors du régiment, cela me coûterait trop. J'espère cependant qu'elle serait maintenue ou que les appointements de cette nouvelle garde choisie la remplacerait avec avantage. L'équipement ne me coûterait pas grand chose; celui que j'ai n'aurait besoin que de peu de changement pour y servir. L'armement et l'équipage ou plutôt le sac de soldat de la garde ne seraient pas de grands frais. Avec deux cents francs, j'aurais encore de l'argent d'avance pour les dépenses imprévues. J'ai appris à faire beaucoup avec cent francs. C'est à présent pour moi une grosse somme tandis qu'autrefois cela ne me paraissait rien.

Plus tôt je m'annoncerais, mieux je serais placé. Les premiers sont les mieux pourvus et ce serait une bonne recommandation pour entrer aux Gardes Suisses à la nouvelle capitulation <sup>3</sup>. J'écris à M. Bachmann pour lui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Moniteur faisait le silence ou publiait, pour les royalistes, des nouvelles rassurantes que l'opinion publique avait peine à croire. (Houssaye, op. cit., p. 345.)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edouard-Thomas Burgues comte de Missiessy, vice-amiral sous l'Empire, était devenu préfet maritime de Toulon, sous la Restauration.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Dès le printemps de 1814, Louis XVIII avait chargé le général Mallet de préparer une capitulation avec la Suisse; le roi avait offert le commandement des nouvelles gardes suisses à Nicolas-François Bachmann. Les négociations furent interrompues par le retour de Napoléon. MAAG, op. cit., p. 5,

offrir mes services, bien décidé à suivre le comte d'Artois en cas de malheur et j'espère que, si le roi est obligé de sortir, il sera bien accompagné et que nous le transporterons avec sûreté en Belgique. Cela n'est rien moins qu'impossible.

Presque toute l'armée est dévouée à Bonaparte. On le sait et l'on veut la balancer par la garde nationale. Cela indispose la troupe toujours davantage de se voir négligée pour n'employer que la garde nationale qui n'est guère exercée, encore moins aguerrie. On fait tort certainement à beaucoup de gens d'honneur qui sont décidés à faire leur devoir; cela est assez prouvé par la conduite du régiment d'artillerie de la Fère, et des chasseurs de Berry et de beaucoup d'autres. Mais les événements de Lyon ne sont pas rassurants et la défection de tous ces régiments fait craindre qu'il n'y en ait beaucoup d'autres qui n'attendent que l'occasion pour suivre leur exemple.

J'ai bien du regret de ce que le service, les alertes et le peu de tranquillité qu'on nous laisse m'ait si contrarié dans mon dessein d'écrire à François et mes amis en Suisse, surtout à M. le chanoine Helfer. Je serai plus heureux une autre fois, mais comme vous êtes le premier et que tout ce que je puis vous apprendre d'intéressant, vous pouvez le communiquer à M. de Belleroche 1, je commence toujours par vous. J'aurais bien voulu vous écrire un compliment en russe, à l'occasion de votre bonne fête, et vous montrer les costumes, les habitations et quelques instruments particuliers aux Russes, mais vous voyez bien que je suis trop pressé et que je suis forcé de remettre cela avec la relation de mes voyages à un temps plus favorable.

Je désire que vous ayez reçu le seul butin que j'ai fait en Russie. Ce serait bien dommage qu'il se fût égaré et j'ai fort à cœur de voir trânsportée cette belle plante en Suisse. J'ai quelque inquiétude sur ma lettre du 24 janvier. Je me rappelle d'avoir oublié de mettre à l'adresse

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Philippe de Diesbach de Belleroche, cité plus haut.

Fribourg en Suisse et alors elle aurait pu être envoyée à Fribourg en Brisgau. N'ayant pas reçu de réponse, cette appréhension m'est survenue, mais vous la dissiperez par votre première lettre.

Mes respects et mes amitiés à tous, en particulier à

ceux qui vous entourent de plus près.

Adieu, cher Joson, je suis toujours votre affectionné frère.

COLIN UFFLEGER.

Besançon<sup>1</sup>, le 18 août 1816.

# Cher frère,

Je regrette bien de n'avoir pu vous voir avant mon départ. J'étais occupé à mettre la dernière main à mon ouvrage une heure encore avant de partir. Il n'y avait pas de quartier, il fallait alors qu'il fût achevé ou qu'il n'en fût plus question pour jamais; or vous vous imaginez bien ce qu'il fallait choisir. Quand il faudra partir tout de bon, alors je ne manquerai pas de vous faire mes adieux. Je serais déjà de retour si ce n'était que je craigne de compromettre mon arriéré qui ne m'est rien moins qu'indifférent. Si je pouvais le toucher à Fribourg, de suite je me mettrais en route. Je suis toujours dans l'attente. Tous nos officiers ont déjà leurs brevets sans qu'il soit encore question de moi. J'avais demandé une lieutenance aux gardes. D'après la facilité qu'on a montrée, c'était assez modéré de ma part, et, suivant la capacité qui semble suffire, je mènerais plutôt un bataillon que tel capitaine aux gardes ne saurait mener son peloton. Si l'on me réserve une place d'adjudant-major dans la garde, je n'ai pas à

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les troupes fribourgeoises capitulées se rendirent, en juillet 1816, à Besançon, où elles furent équipées et organisées. C'est à Besançon que la plupart des officiers reçurent leurs brevets. Cf. Maag, op. cit., p. 60 et seq. — Schaller, Souvenirs d'un officier, p. 97.

me plaindre. N'est-il pas plus probable que la note 1 qu'on a eu la bassesse d'envoyer à Paris ne me vaille une glorieuses exclusion? Eh bien! nous voyons des compatriotes dégénérés qui n'ont pas honte pour leur vil intérêt de rapporter à la cour des Perses tout ce qui se passe dans nos conseils. Que faut-il penser de ces hommes serviles qui, au mépris de leur serment, sont capables de se faire un mérite de dénoncer à l'étranger nos opérations domestiques, le secret inviolable de nos assemblées souveraines, l'opinion même individuelle de ses membres qu'ils voudraient priver de la liberté qui leur est inhérente de manifester généreusement leur sentiment, qui s'irritent de toute opposition dictée par l'amour de la patrie, dès qu'elle contrarie leur ambition ou leur cupidité? Si la Chambre de censure voulait faire son devoir, ne frapperaitelle pas d'exclusion ces hommes qui souillent nos séances pour y faire le vil métier d'espion? Elle obtiendrait ainsi un droit à notre estime et à notre confiance.

Quant à moi, je ne sais ce que je dois désirer. Je suis presque fâché d'être encore retenu par quelque bienséance dans ce pays des intrigues et de la perfidie et je regretterais de me voir empêché d'aller chercher la gloire sur les côtes d'Afrique où je me sens violemment entraîné. Si j'étais encore ce que je fus, en conservant ma fortune, il n'y aurait pas même à délibérer; à présent peut-être n'y puis-je pas suffire. Obligé de me conformer à la majorité, je n'ai pas à me gêner d'entrer dans un service que j'aurais cependant bien désiré, pour ma part, de rendre moins dangereux et plus honorable pour ma patrie, tout comme aussi plus utile pour le roi même. A la solde de France, je vis sur mon patrimoine, que ma famille a sacrifié à son service, auquel j'ai bien plus de droit que la plupart de tous ceux qui le recherchent. Au reste, le Ministère a plus d'utilité à retirer de mes observations que des proposi-

<sup>·</sup> ¹ Probablement le compte rendu du discours prononcé par François d'Uffleger, au Grand Conseil, le 22 février 1816.

tions du parti opposé. Est-ce en approuvant par une basse adulation tous ses torts qu'on mérite bien d'un gouvernement, ou bien est-ce par l'improbation fidèle de tout ce qui s'écarte de la règle invariable de l'équité? Si l'on n'est pas capable de me rendre justice, tant mieux pour moi, j'en serais plus à mon aise et je saurais alors positivement ce que j'aurais à faire. Adieu, dans l'attente de vous revoir bientôt.

F.-N.-CASPAR UFFLEGER, Lieutenant.

Besançon, le 26 août 1816.

# Cher frère,

Votre lettre m'a fait un grand plaisir. Vous m'avez cependant laissé à désirer de savoir quel était le propos que M. Gady 1 pouvait avoir tenu contre notre famille. Je suis bien curieux de connaître par quel nouveau trait il prouvera toujours plus l'enflure, la dureté et la petitesse de son caractère; il ne gagne nullement à être connu et je crois qu'avec le temps, la Barre de fer s'attirera sans aucun doute la confusion qu'il mérite. Les circonstances sont de nature à ne la lui pas épargner.

J'aurais demandé ici le lys et l'étoile à Son Altesse le duc d'Angoulème si je n'avais pas été aussi indécis de rester au service de France; mais les nouvelles nominations m'ont révélé toute l'iniquité de la Faction, qui ne garde aucune mesure, comme elle ne sait avoir aucune honte. Je me contente d'une lettre au ministère qui n'est de ma part qu'une déclaration sans aucune demande mais qui est de nature à lui faire voir clair et à fixer toutes ses idées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nicolas de Gady (1766-1840) avait représenté Fribourg dans les négociations qui préparèrent la capitulation de 1816. Louis XVIII le nomma, le 21 août 1816, inspecteur des régiments suisses, maréchal de camp et adjudant du colonel général des Suisses. Cf. D.H.B.S. III, p. 301; Schaller, Souvenirs, p. 96.

Faites-moi le plaisir de demander au Ministre des Provinces-Unies une place dans l'expédition d'Alger 1. C'est tout ce que j'ambitionne le plus. Je puis encore avoir une place d'adjudant major dans la garde, mais cinq mille francs d'appointement ne me tenteront pas si je peux obtenir d'être employé en Afrique. Pour peu que cette guerre soit sérieuse, c'est mon affaire. Il me faut cela, je n'ai rien à perdre et tout à gagner tant pour l'avancement et l'honneur que pour la fortune. J'ai cela fort à cœur, une simple place de garnison ne saurait me tenter et je ne pourrais jamais me consoler d'avoir manqué une aussi belle occasion. Si Son Excellence veut bien me favoriser, elle ne peut rien faire qui puisse autant m'obliger que de s'employer à me faire obtenir quelque part à une aussi brillante expédition. Je me félicite vraiment de n'être à présent dans aucun corps suisse où tout espoir me serait interdit de faire une si belle campagne et qui me priverait de cette occasion de me distinguer. Puisque le royaume des Provinces-Unies coopère à cette entreprise, je puis espérer qu'on voudra bien m'y employer, pour peu qu'on veuille me favoriser. Je puis dire que je ne serais nullement content si l'on me pourvoyait ailleurs.

M. d'Affry <sup>2</sup> a passé ici ; il était de fort mauvaise humeur. Le capitaine de Bionnens <sup>3</sup> avait lâché une terrible ruade qui a sûrement cassé quelque dent. Lui qui était

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le Congrès de Vienne avait décidé que l'Europe ne supporterait plus les pirateries de la Régence d'Alger. L'Angleterre se chargea d'exécuter cette décision et envoya à Alger, en 1816, une escadre commandée par lord Exmouth. Lavisse-Rambaud, Histoire générale du IV<sup>me</sup> siècle à nos jours, X, Paris, 1898, p. 870.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Charles d'Affry, colonel impérial, devint, en 1816, colonel du 2<sup>e</sup> régiment suisse, 8<sup>me</sup> de la garde, avec le grade de maréchal de camp. Cf. H. de Schaller, *Histoire des troupes suisses*, dans A.S.H.F., III, p. 331.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> François-Hyacinthe-Gaspard Techtermann de Bionnens, né en 1764, était, sous l'Empire, capitaine dans le I<sup>er</sup> régiment suisse. Cf. Schaller, op. cit., p. 251; A.E.F., Généalogie Techtermann, par J. Schneuwly.

si français n'a cependant pas lieu de s'en féliciter. Il a remis un placet à Son Altesse, où il n'épargnera pas nos intrigants. J'avais eu le soin de lui révéler le mystère des Sch., des B., des M. et des R. 1. Il est indigné et bien guéri de ses préventions contre nous.

Je serai obligé de rester jusqu'à ce que mes indemnités soient liquidées, sans cela je pourrais les perdre. Toutes les démarches sont faites et mes papiers bien en règle. Dépêchez-vous de me faire avoir une place pour l'Afrique, sans quoi je pourrais me trouver dans l'embarras. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras et si l'on me réserve, comme j'ai quelque raison de le croire, une place d'adjudant-major aux gardes, je n'ai pas lieu du tout de me plaindre et je ne voudrais pas m'exposer à rester assis par terre entre deux chaises.

Tirez-moi bientôt de doute; dès que j'aurai du choix, je serai libre et je n'aurai pas à balancer. Entre une guerre juste et honorable et qui présente tant d'occasions d'acquérir du mérite et de se rendre recommandable et l'inertie de la paix, il n'y a pas à délibérer pour un militaire et le choix est tout fait. Mais, inertie pour inertie, celle qui rapporte le plus est toujours préférable et la garde aurait plus d'attrait pour moi qu'un régiment de ligne étranger où je serais perdu comme une aiguille dans un tas de foin. Voilà mon sentiment et ma résolution. Faites que j'aie, à tant d'autres obligations, à ajouter encore celle de vous devoir la gloire d'avoir servi contre les infidèles.

Amen.

Adieu.

F.-N.-Caspar Uffleger, Lieutenant.

¹ Ces initiales désignent très probablement les familles Schaller, Buman, Muller et Ræmy, qui toutes avaient obtenu, en 1816, plusieurs brevets d'officiers dans les régiments capitulés: les Schaller, deux; les Buman, quatre; les Muller, deux; les Ræmy, deux. Voir MAAG, op. cit., p. 69-83.